

Préambule.

Pour la rentrée 2012, le **socle commun de connaissances et de compétences**, inscrit dans la [loi n° 2005-380 du 23 avril 2005](#), est le cadre de référence de la scolarité obligatoire. Chaque élève doit parvenir à la maîtrise du socle commun au terme de sa scolarité. La mise en œuvre de la **réforme du lycée** se poursuit à la rentrée 2012 selon les dispositions arrêtées en 2010. Les principaux enjeux et objectifs initiaux de la réforme - mieux accompagner chaque élève, mieux le préparer à l'enseignement supérieur, permettre une fluidité des parcours - sont maintenus. Les corps d'inspection seront mobilisés pour accompagner les personnels de direction et les enseignants dans la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la réforme.

Cette rentrée est marquée par la fin du processus de rénovation de l'enseignement de l'EPS. Chacun peut aujourd'hui référer son intervention à des programmes et des épreuves certificatives réactualisés sur l'ensemble du cursus. Ceci doit inciter à rechercher une cohérence accrue entre les enseignements et les programmations de la sixième à la terminale. Une réflexion au sein des équipes, si possible inter-établissements, doit être menée dans ce sens afin d'inscrire les élèves dans un réel parcours de formation. Nous vous informons que l'Inspection Générale a mis en ligne sur Éduscol un vade-mecum des « pratiques sportives à l'école ». Celui-ci est téléchargeable et diffusable largement, il permet de mieux cerner l'offre sportive faite aux élèves au sein de l'éducation nationale.

1. La place de l'EPS dans les établissements.

L'Inspection pédagogique régionale a mis en place en 2011 dans les collèges et les lycées de la voie générale et technologique le projet synthétique EPS. Il doit s'inscrire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs. Ce document est à réactualiser chaque année et à transmettre au chef d'établissement. Par ailleurs, il sera remis à l'inspecteur lors de ses visites d'inspection. Nous rappelons que son écriture doit être collective et que les tâches de rédaction doivent être partagées au sein de l'équipe. Il ne dispense pas de la confection d'un projet plus approfondi où est détaillé l'ensemble des contenus enseignés et procédures d'évaluation mises en place. Le projet synthétique sera envoyé cette année aux lycées de la voie professionnelle. Nous rappelons enfin la nécessité de s'impliquer dans la vie de l'établissement, notamment au sein de l'histoire des arts, dans les projets relatifs à la santé des élèves et dans l'accompagnement personnalisé pour les lycées. Nous vous encourageons à poursuivre votre engagement dans les conseils pédagogiques.

2. Les pratiques sportives dans les EPLE (Olivier Calais)

Cette nouvelle année scolaire voit la création d'une Délégation Académique à l'Action Sportive (D.A.A.S). Créée dans le cadre de la nouvelle gouvernance académique, elle permettra de renforcer la cohérence des actions relatives à l'association sportive scolaire, au volet sportif de l'accompagnement éducatif, aux sections sportives scolaires et à la scolarisation des sportifs de haut niveau. Pour chacun de ces domaines, un travail partenarial entre les différents acteurs est à rechercher pour en accroître la pertinence dans le cadre de la politique académique. Une information arrivera dans les établissements dans le courant du mois de septembre pour communiquer un premier état des lieux et analyses de l'action sportive dans l'académie. La mobilisation des équipes est attendue pour :

- la réussite de la journée du sport scolaire du 19 septembre qui constitue un levier important pour l'adhésion des élèves au projet d'association sportive.
- la recherche d'une plus grande ouverture de l'offre de pratique pour le développement de la pratique féminine
- le suivi des actions et résultats des sections sportives scolaires et leur mise en cohérence avec la circulaire du 29 septembre 2011
- l'amélioration de l'accès des élèves en situation de handicap à toutes les activités sportives

3. Le lycée

3.1. Les certifications 2012

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) a produit un travail d'analyse et de réflexion conséquent qui a conduit à la rédaction de deux rapports complets sur les épreuves certificatives de la voie professionnelle et de la voie générale et technologique. Cela n'est pas sans répercussion sur l'organisation de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements. Dès lors, nous insistons fortement sur la nécessité de lire ce rapport. Nous demandons à

chaque équipe pédagogique de mener une réflexion collective qui s'appuiera sur les constats et le vademecum et de prendre en compte scrupuleusement les diverses recommandations écrites. L'enjeu est de proposer une offre disciplinaire qui dépasse le cadre de la certification pour répondre quantitativement et qualitativement aux caractéristiques de tous les publics, des orientations des projets d'établissement, du contrat d'objectifs et des exigences institutionnelles.

3.2. Nouvelles modalités de contrôle pour le baccalauréat voie G et T session 2013

Le programme d'EPS (enseignements commun et facultatif) paru au BO spécial n°4 du 29 avril 2010 et n°28 du 14 juillet 2011 (l'enseignement de complément) a trouvé sa continuité logique dans les nouvelles modalités de contrôle publiées dans le BO spécial n°5 du 19 juillet 2012. (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=26635).

Cette circulaire fait suite à l'arrêté déjà publié dans le BO n°7 du 16 février 2012 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59122).

La liste académique ouverte pour le CCF se compose de quatre épreuves : Le Triathlon Athlétique (CP1), le VTT (CP2), le Canoë-Kayak (CP2) et la Lutte (CP4). Seules ces quatre épreuves s'ajouteront à la liste nationale proposée dans EPSNET.

La formation organisée en juin 2012 a permis aux représentants des équipes EPS des lycées de prendre précisément connaissance de ces nouvelles modalités d'une part, et d'autre part des difficultés et problèmes qui restent à résoudre pour une certification plus équilibrée et équitable.

L'Inspection Pédagogique Régionale rappelle la nécessité de mettre en œuvre ces nouvelles modalités (par exemple : 3 épreuves dans 3 CP différentes) et d'évaluer les élèves au regard des nouveaux référentiels (par exemple : Référentiel de Niveau 4 uniquement pour l'enseignement commun).

Plus encore que les années précédentes, il sera nécessaire d'être rigoureux dans l'application de ces nouveaux référentiels et surtout de ne pas procéder à des « harmonisations internes » qui fausseraient le regard des commissions académiques et nationales. Vous ferez faire part de vos remarques à la commission académiques qui en tiendra compte lors de son travail d'harmonisation.

4. Le collège

La note de service 2012-96 du 22-06-2012 relative aux modalités d'évaluation en éducation physique et sportive au titre du diplôme national du brevet est parue au B.O officiel n°5 du 19 juillet 2012 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60709).

Cette note de service modifie en profondeur l'organisation certificative du DNB en EPS et n'est pas sans incidence sur l'organisation de l'EPS dans l'établissement. Les équipes doivent rapidement s'emparer de ce texte officiel lors d'un conseil d'enseignement et en faire une lecture très attentive pour réorganiser les évaluations et les enseignements sur l'ensemble du cursus. L'inspection pédagogique régionale mettra en place des réunions d'information dans le courant du mois de septembre. Un courrier spécifique vous parviendra précisant les modalités et les lieux où se tiendront ces réunions.

5. la Formation continue

Le nombre d'enseignants d'EPS inscrits dans les formations baisse, particulièrement en lycée. Nous rappelons que « se former et innover » est une des dix compétences professionnelles des enseignants. Ceci est indispensable pour rester en prise avec les évolutions du métier et de la discipline. Celles-ci ont été particulièrement nombreuses ces dernières années et nécessitent de repenser en profondeur l'enseignement. Par ailleurs, nous nous étonnons que cette année encore, les formateurs ont souvent éprouvé des difficultés à faire pratiquer un grand nombre de stagiaires. Ces derniers devront donc se munir d'une tenue pour la pratique dans les stages de secteur. Notre discipline ne peut se passer d'un minimum de vécu et de ressenti pour appréhender ce qui se joue dans les dispositifs proposés aux élèves.

6. Les réussites aux concours de recrutement 2012 d'enseignants en EPS

Vous constaterez une belle réussite au CAPEPS externe (presque la moitié des candidats présents sont admis). Les résultats sont plus mitigés pour les autres concours.

Les IA IPR se réjouissent de féliciter les 65 lauréats et proposent aux autres de rester mobilisés afin de préserver leur chance de succès en 2013.

| CONCOURS Public-Privé | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
|--------------------------|----------|----------|-------------|-------|
| CAPEPS EXTERNE | 117 | 86 | 66 | 39 |
| CAFEP CAPEPS | 28 | 12 | 6 | 2 |
| CAPEPS INTERNE | 64 | 38 | 9 | 2 |
| CAER CAPEPS | 86 | 72 | 17 | 11 |

| | | | | |
|-------------------------|------------|------------|-----------|-----------|
| TOTAL CAPEPS | 295 | 208 | 98 | 54 |
| AGREG. EXTERNE | 53 | 19 | 4 | 3 |
| AGREG. INTERNE | 112 | 83 | 15 | 6 |
| CAER AGREG | 14 | 7 | 3 | 2 |
| TOTAL AGREGATION | 179 | 109 | 22 | 11 |

7. Les inspections

Le moment de l'inspection individuelle constitue un temps d'échange professionnel important tant pour chaque enseignant que pour l'inspection pédagogique. Couplé à la réunion d'équipe, il permet, entre autres, de viser l'harmonisation des pratiques professionnelles individuelles et collectives au regard des contextes spécifiques, d'accompagner la mise en œuvre des réformes institutionnelles et d'opérer un regard critique sur la politique disciplinaire conduite collectivement dans l'établissement scolaire conformément au contrat d'objectifs et plus largement au projet académique.

Pour autant, ce moment de rencontre pour être pleinement productif doit être préparé largement en amont. C'est pourquoi, l'inspection pédagogique souhaite que chacun s'engage dans un travail réflexif individuel et collectif préalable à cette rencontre professionnelle. Les documents préparatoires à la visite d'inspection seront disponibles sur le site Internet dans le courant du mois de septembre. Chacun sera alors en mesure de les consulter et de prendre le temps de réunir les documents demandés. Pour cette année scolaire 2012-2013, nous privilégierons les enseignants en retard d'inspection considérant que ce retard concerne les années antérieures à 2007. A ce sujet nous invitons les enseignants TZR à prendre l'attache de l'inspection. Enfin, nous rappelons plusieurs points : la qualité constatée des leçons observées est très largement corrélée à la qualité des préparations individuelles ; les acquis des élèves sont d'autant plus garantis lorsqu'une démarche collective d'enseignement disciplinaire et interdisciplinaire est mise en œuvre dans l'établissement. Sur ce point, nous attirons l'attention des équipes sur la nécessité de renseigner le projet synthétique EPS et de s'inscrire pleinement dans la réflexion sur le contrat d'objectifs. Cette continuité pédagogique et éducative attendue à l'interne de l'établissement doit s'élargir aux autres établissements afin de s'inscrire dans la logique de parcours de l'élève. Il paraît essentiel de réfléchir à une meilleure coordination des programmations des APSA entre tous les établissements d'un même territoire et ce, dans l'esprit de la matrice disciplinaire des programmes de la discipline.

8. Informations générales

L'équipe de l'Inspection Pédagogique Régionale change. Mme Gisèle Démoustiez a fait valoir ses droits à la retraite après avoir consacré toute sa carrière à l'EPS et à ses enseignants. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée. Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Sophie Jomin-Moronval reçue au concours de recrutement des IA IPR cette année. Monsieur Christophe Carpentier notre chargé de mission, admis également, est nommé dans l'Académie de Rouen. Nous le remercions de sa fructueuse collaboration. Mme Mireille Aubin, secrétaire, prendra également sa retraite fin septembre après plus de quarante ans au service de l'EPS de notre académie. Nous saluons son investissement remarquable durant toutes ces années. Ceci nécessitera une réorganisation du secrétariat, un courrier spécifique vous sera adressé à cet effet fin septembre. Mme Sophie Boissay est nommée chargée de mission ainsi que Monsieur Frédéric Camel qui prendra en charge les TICE. Nous le remercions sincèrement pour le travail important réalisé dans la reconfiguration du site Internet EPS (<http://eps.discipline.ac-lille.fr/>).